



**MUNICIPALITÉ DE
SAINT-APOLLINAIRE
COMTÉ DE LOTBINIÈRE
PROVINCE DE QUÉBEC**

SÉANCE ORDINAIRE DU 2 FÉVRIER 2015

À une séance ordinaire tenue le 2 février 2015, à 19 h 30, au lieu ordinaire des réunions du Conseil, étaient présents :

M. Bernard Ouellet, maire
M. Léopold Rousseau, conseiller n° 1
M. Jonathan Moreau, conseiller n° 3
Mme Julie Rousseau, conseillère n° 4
M. André Sévigny, conseiller n° 5
M. Alexandre D'Amour, conseiller n° 6

M. Jean-Pierre Lamontagne, conseiller n° 2 : **absent**

La directrice générale atteste que plus de 12 personnes sont présentes dans la salle.

Présentation du plan d'action de la Politique des aînés et de la famille de notre
Municipalité, lancé par le comité MADA-Famille.

Les membres du Conseil tiennent à féliciter les membres
du Comité MADA-Famille pour leur excellent travail.

ORDRE DU JOUR

PRÉLIMINAIRES :

1. Ouverture de la session
2. Enregistrement des droits de parole du public
 - a. Exercice des droits de parole du public
3. Faits saillants et résumé de la correspondance
4. Adoption de l'ordre du jour
5. Adoption des comptes et dépôt du registre des engagements
6. Transferts de crédits (aucun)

ÉTUDE :

7. **SERVICE D'URBANISME**
 - a. Autorisation CPTAQ - MTQ
8. **SERVICE DES LOISIRS ET DE LA CULTURE**
 - a. ...
9. **SERVICE DES INCENDIES**
 - a. Demande dans le cadre du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires
10. **SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS ET HYGIÈNE DU MILIEU**
 - a. Adoption du règlement n° 744-2015
 - b. Octroi du contrat pour le forage, alésage et test de pompage d'un puits
11. **SERVICE DE LA COMPTABILITÉ STRATÉGIQUE**
 - a. Aide financière de 250 \$ au Cercle de Fermières de St-Apollinaire dans le cadre de leur 100^e anniversaire



12. ADMINISTRATION

- a. Achat de 2 cartes pour le Youp Show aux profits des œuvres des Lions (Oasis Lotbinière)
- b. Achat de 6 cartes pour la Soirée de Reconnaissance des Chevaliers de Colomb
- c. Achat de 2 cartes pour les 25 ans de la Maison de la Famille

13. AGENDA POLITIQUE

- a. ...

14. VARIA

15. PÉRIODE DE QUESTIONS

16. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE TENANTE

17. CLÔTURE DE LA SÉANCE

16447-02-2015
point no 4

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR : Julie Rousseau, conseillère no 4
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que l'ordre du jour de la séance ordinaire du 2 février 2015 soit accepté tel que présenté.

Adopté à l'unanimité

16448-02-2015
point no 5

ADOPTION DES COMPTES ET DÉPÔT DU REGISTRE DES ENGAGEMENTS

IL EST PROPOSÉ PAR : Léopold Rousseau, conseiller no 1
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que les comptes payés et les comptes à payer soient acceptés et que le maire et la directrice générale soient autorisés à les payer.

Adopté à l'unanimité

Salaires bruts payés - Janvier

Bernard Ouellet	2 497.69 \$
Léopold Rousseau	908.24 \$
Jean-Pierre Lamontagne	908.24 \$
Jonathan Moreau	908.24 \$
André Sévigny	908.24 \$
Julie Rousseau	908.24 \$
Alexandre D'Amour	908.24 \$
Martine Couture	6 064.31 \$
Cathy Bergeron	5 175.99 \$
Martin Miller	3 479.13 \$
Renault Lepage	5 530.38 \$
Dany Lamontagne	4 629.03 \$
Membres du conseil et cadres :	32 825.97 \$
Employés voirie et bureau :	44 205.06 \$
Service de sécurité incendie :	15 846.93 \$
Bibliothèque et brigadières :	2 700.00 \$
Personnel de la SAAQ :	7 536.79 \$
Total des salaires bruts payés pour janvier 2015 :	103 114.75 \$



Comptes payés - Janvier

Superpass	Essence et diesel	4 777.88 \$
Bell Mobilité	Cellulaires	811.30 \$
Groupe Négotel	Téléphone du 22 déc. au 21 janvier	476.85 \$
Gaz Métro	Gaz - caserne	638.78 \$
Syndicat des Métallos	Cotisation mensuelle - décembre 2014	689.01 \$
Entreprises Clauni inc.	Remb. certificats de localisation	400.00 \$
Constructions Carrier et Rancourt	Remb. certificats de localisation	400.00 \$
CARRA	Cotisation mensuelle - décembre 2014	1 261.32 \$
Télus	Téléphones et internet	647.94 \$
Hydro-Québec	Électricité	12 065.46 \$
Club de patinage artistique Ste-Croix	Subvention pour 2 enfants	200.00 \$
127 ^e Groupe Agapogil	Subvention pour 23 enfants	1 150.00 \$
Carrefour Jeunesse Emploi	Appui financier Gala JeunExcellence	100.00 \$
Fondation Philippe Boucher	Achat de cartes pour cocktail dînatoire	500.00 \$
Monique Martineau	Remb. certificat de localisation	200.00 \$
Ministre des Finances	Inscription Programme de qualification	111.00 \$
Commission scolaire des Navigateurs	Appui aux élèves pour Défi Pierre Lavoie	100.00 \$
Pitney Works	Timbres	5 748.75 \$
Les Constructions G.S. inc.	Remb. certificats de localisation	400.00 \$
Les Constructions S. Marcoux	Remb. certificats de localisation	600.00 \$
CARRA	Cotisation mensuelle - janvier 2015	1 261.27 \$
Syndicat des Métallos	Cotisation mensuelle - janvier 2015	609.76 \$
Dave Gendreau	Remb. certificat de localisation	200.00 \$
Christian Rancourt	Remb. certificat de localisation	200.00 \$
Construction Maurice Bilodeau	Remb. certificat de localisation	200.00 \$
Fonds de Solidarité FTQ	REER collectif d'une employée	306.16 \$
Coop fédérée (SONIC)	Propane - salle communautaire	851.86 \$
Hydro-Québec	Électricité	17 711.38 \$
Bell Mobilité	Cellulaires	885.95 \$
Construction Larochelle SE inc.	Remb. certificats de localisation	400.00 \$
Groupe Negotel	Téléphones du 22 janvier au 21 février	470.46 \$
Télus	Téléphones et internet	666.25 \$
Interfas inc.	Cotisation mensuelle - janvier 2015	8 252.88 \$
Info Page	Téléavertisseurs	156.02 \$
Maison des Jeunes	Subvention - décembre 2014	893.56 \$

Total des comptes à payer pour le mois de janvier 2015 : 64 343.84 \$

Comptes à Payer - Janvier

Les Agences Robert Janver Itée	Centre multifonctionnel	20 695.50 \$
Alternateurs Lemay & fils inc.	Alternateur pour zamboni	120.72 \$
Aréo-Feu	Habits de pompiers	7 871.19 \$
Aspiro.net	Centre multifonctionnel	482.90 \$
Ass. soccer Lotbinière	Saison 2015	9 512.78 \$
ADMQ	Renouvellement annuel	735.75 \$
Béton Laurier inc.	Pièces et réparation VTT	433.85 \$
Biolab	Analyses d'eau	28.74 \$
Boivin & Gauvin inc.	Tuyaux - service des incendies	1 699.97 \$
Gaétan Bolduc & associés inc.	Réparation trouble réservoir des Lilas	715.72 \$
Boulons et Écrous A.M. inc.	Boulons	18.58 \$
bouthillette parizeau	Centre multifonctionnel	2 730.66 \$
brassardburo	Accessoires de bureau	501.56 \$
Valérie Breton	Remboursement hockey	160.00 \$
Buroplus St-Agapit	Cartouche pour bibliothèque	57.48 \$
Canac	Centre multifonctionnel	31.23 \$
Carquest	Réparation d'une crevaillon	12.59 \$
CGER	Location de décembre	7 731.88 \$

Procès-Verbaux du Conseil de la Municipalité de Saint-Apollinaire



Conciergerie Rive-Sud	Ménage de la salle communautaire	564.12 \$
La Coop Seigneurie	Pelle à moulée	8.03 \$
Coop Unicoop	Couteau pour souffleur	161.47 \$
Cordonnerie Touche-à-Tout	4 paires de bottes de sécurité	528.65 \$
Martine Couture	Remboursement achat auto-encreur	117.99 \$
Marcel Croteau	Ménage Hôtel de Ville et Francoeur	907.85 \$
Daharpro	Centre multifonctionnel	64 673.62 \$
Démix Béton	Centre multifonctionnel	391.50 \$
Déneigement Olivier	Balayage rang Gaspé et Domaine Laflamme	301.81 \$
Eddy Fuguère inc.	Centre multifonctionnel	1 621.14 \$
Entreposage St-Apollinaire	Location d'entrepôt	287.44 \$
Équipements & outillages LAV	Centre multifonctionnel	11 387.27 \$
ESSOR	Assurances camion incendie	122.08 \$
Ferme des Jumeaux Lamontagne	Déneigement stationnements	5 673.47 \$
Fonds d'information sur le territoire	Avis de mutation	136.00 \$
Annie Gagnon	Aide comptable	495.00 \$
Les Gicleurs Québécois inc.	Centre multifonctionnel	358.77 \$
Groupe Archambault inc.	Livres pour bibliothèque	2 214.08 \$
Impressionne moi	Installation et configuration imprimante biblio.	80.48 \$
Installation René Mailloux	Réparer caisse de son et micro	321.90 \$
Les Isolations Grenier inc.	Centre multifonctionnel	42 994.89 \$
Louise Jobidon	L'heure du conte	50.00 \$
John Meunier	Produits chimiques	215.59 \$
Laboratoires d'expertises de Québec	Centre multifonctionnel	1 676.53 \$
Dany Lamontagne	Remb. permis pour Fête des Neiges	84.00 \$
Excavation L. Delisle inc.	Bris d'aqueduc et déneigement	38 775.31 \$
Lettrage Rémi Gagné	Lettrage	172.46 \$
Librairie Renaud-Bray	Livres pour bibliothèque	8.39 \$
Linde Canada	Combinaison	53.86 \$
Location d'équipement LPL inc.	Bouchon à l'huile et centre multi.	89.48 \$
Logiciels Sports-Plus inc.	Renouvellement 2015	2 845.40 \$
Lou-Tec industriel	Centre multifonctionnel	440.00 \$
Marché Veilleux	Papier mouchoir	5.74 \$
MBH Mobilier de bureau	Dossiers blancs	210.26 \$
Les Mécaniques Ducro inc.	Centre multifonctionnel	50 445.28 \$
Ministre des Finances	Centre multifonctionnel	6 151.67 \$
Modu-Loc	Centre multifonctionnel	661.10 \$
MRC de Lotbinière	Quotes-parts	61 901.56 \$
Multi Métal G. Boutin inc.	Centre multifonctionnel	29 356.57 \$
Municipalité de Laurier-Station	Quotes-parts - récupération	5 638.78 \$
Municipalité de St-Agapit	Entraide incendie	6 552.70 \$
Judith Nadeau	Barrière loisirs	225.00 \$
Parka	Centre multifonctionnel	5 587.79 \$
Paysagiste 2000	Déneigement - secteur rural	59 787.00 \$
Pierre Boily électrique inc.	Centre multifonctionnel	94 164.53 \$
Poly-Énergie inc.	Addition de 2 luminaires	4 484.03 \$
Atlantis Pompe Ste-Foy	Boyaux et raccords	646.82 \$
Promotions de la Vallée	Sac fourre-tout	1 203.38 \$
Protection incendie PC	Extincteur, air pack, joint torique, goupille	149.13 \$
PROVAN	Vannes papillon	979.59 \$
Quincaillerie 2000 inc.	Centre multifonctionnel	583.21 \$
Quincaillerie 2000 inc.	Double de clé	25.92 \$
Rabais Campus	Abonnement revues - bibliothèque	186.43 \$
Ray-Car	Pierre concassée	173.55 \$
RBR Construction inc.	Centre multifonctionnel	48 801.28 \$
Réal Huot inc.	Adaptateurs	197.99 \$
Réfrigération Noël inc.	Centre multifonctionnel	304 812.64 \$
Regulvar	Centre multifonctionnel	8 278.20 \$
Ronam constructions inc.	Centre multifonctionnel	39 444.19 \$

Procès-Verbaux du Conseil de la Municipalité de Saint-Apollinaire



Roulement Techno inc.	Pièces	212.11 \$
SADC	Déjeuner-conférence	30.00 \$
Sani-Bleu	Centre multifonctionnel	285.14 \$
Service d'incendie en commun	Assistance	247.75 \$
Services Technologiques A.C. inc.	Contrat de service annuel	3 296.42 \$
Service de réparations M.M. enr.	Vérifier four	91.98 \$
Services Frimas inc.	Maintenance de décembre - Francoeur	283.42 \$
Shalwin	Centre multifonctionnel	107 347.12 \$
SNC-Lavalin inc.	Plan directeur parc industriel	1 080.77 \$
Société VIA inc.	Rejets 6%	3 669.94 \$
Structure SBL inc.	Centre multifonctionnel	147.96 \$
Talbot Équipement ltée	Recharge Co ²	60.94 \$
Télé-Alarme Plus	Centre multifonctionnel	1 839.60 \$
Toiture Aubé inc.	Centre multifonctionnel	127 642.89 \$
Voltec	Entretien du réseau d'éclairage	801.96 \$
Xérox	Photocopieurs	2 316.69 \$
Xylem	Réparer pompe d'égout	2 504.11 \$
Total des comptes à payer pour le mois de janvier 2015 :		1 262 812.82 \$

16449-02-2015
point no 7a

AUTORISATION CPTAQ - MTQ

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu une demande d'autorisation pour la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) pour les lots 3 385 004-P et 3 385 042-P dans la zone 5 A situé en bordure du rang Marigot;

ATTENDU QUE le demandeur a fait une demande afin de procéder à la mise en place d'un canal de dérivation du cours d'eau, d'une superficie de 343.2 mètres carrés, à proximité de la structure actuelle qui sera reconstruite au-dessus du ruisseau Beaudet;

ATTENDU QUE les terrains faisant l'objet de la demande se situent dans une zone protégée par la loi sur la protection du territoire et des activités agricoles;

ATTENDU QUE le projet ne contrevient pas à la réglementation municipale en matière d'urbanisme et que l'état actuel du ponceau montre des signes de dégradation importants;

ATTENDU QUE le demandeur désire que la Municipalité appuie sa demande auprès de la CPTAQ;

IL EST PROPOSÉ PAR : André Sévigny, conseiller no 5
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que la Municipalité appuie cette demande d'autorisation auprès de la CPTAQ.

Il est à noter que ces travaux sont temporaires.

Adopté à l'unanimité

16450-02-2015
point no 9a

DEMANDE DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE POUR LA FORMATION DES POMPIERS VOLONTAIRES

ATTENDU QUE le *Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal* prévoit les exigences de formation pour les pompiers des services de sécurité incendie afin d'assurer une qualification professionnelle minimale;

ATTENDU QUE ce règlement s'inscrit dans une volonté de garantir aux municipalités la formation d'équipes de pompiers possédant les compétences et les habiletés nécessaires pour intervenir efficacement en situation d'urgence;

ATTENDU QU'en décembre 2014, le gouvernement du Québec a établi le Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel;



ATTENDU QUE ce programme a pour objectif principal d'apporter aux organisations municipales une aide financière leur permettant de disposer d'un nombre suffisant de pompiers qualifiés pour agir efficacement et de manière sécuritaire en situation d'urgence;

ATTENDU QUE ce programme vise également à favoriser l'acquisition des compétences et des habiletés de base requises par les pompiers volontaires ou à temps partiel qui exercent au sein des services de sécurité incendie municipaux;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Apollinaire désire bénéficier de l'aide financière offerte par ce programme;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Apollinaire prévoit la formation de 15 pompiers au cours de la prochaine année pour répondre efficacement et de manière sécuritaire à des situations d'urgence sur son territoire;

ATTENDU QUE la Municipalité doit transmettre sa demande au ministère de la Sécurité publique par l'intermédiaire de la MRC de Lotbinière en conformité avec l'article 6 du Programme;

IL EST PROPOSÉ PAR : Jonathan Moreau, conseiller no 3
ET RÉSOLU à l'unanimité

De présenter une demande dans le cadre du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel au ministère de la Sécurité publique et de transmettre cette demande à la MRC de Lotbinière.

Adopté à l'unanimité

16451-02-2015
point no 10a

ADOPTION DU RÈGLEMENT N^o 744-2015

ATTENDU QUE la MRC de Lotbinière a compétence à l'égard des cours d'eau à débit régulier ou intermittent en vertu la loi sur les compétences municipales (L.R.Q. c. C-47.1.);

ATTENDU QU'à la demande de propriétaires riverains, la Municipalité a mandaté la MRC pour l'exécution des travaux d'entretien sur la branche 4 de la rivière Bourret et sur la rivière Aulneuse dans le secteur du Domaine de la Chute;

ATTENDU QUE la MRC a tenu une assemblée des intéressés le 14 avril 2010 relativement aux travaux d'entretien des cours d'eau;

ATTENDU qu'en vertu de l'article 979 du code municipal du Québec, le conseil peut imposer une taxe spéciale pour le paiement de travaux municipaux de toute nature;

ATTENDU QU'un avis de motion du présent règlement été donné le 12 janvier 2015 par Jonathan Moreau, conseiller no 3;

IL EST PROPOSÉ PAR : Jonathan Moreau, conseiller no 3
ET RÉSOLU à l'unanimité

qu'un règlement portant le no 744-2015 soit et est adopté et qu'il soit décrété par règlement ce qui suit.

ARTICLE 1 Préambule

Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante.

ARTICLE 2 Longueurs contributives

Sont assujettis au paiement des travaux décrétés par le présent règlement, les immeubles ci-après décrits selon leurs longueurs contributives.



Branche 4 de la rivière Bourret

Matricule	Propriétaire	Longueur des travaux (m)	%	Adresse postale
2665-63-9317	Villeneuve, Paul	190,65	25.30 %	498, rang Prairie Grillée, St-Apollinaire G0S 2E0
2665-83-1987	Croteau, Marc-Aurèle	341,45	45.32 %	488, rang Prairie Grillée, St-Apollinaire G0S 2E0
2765-11-5679	2758-7583 Québec inc.	221,33	29.38 %	27, chemin Lambert, St-Apollinaire G0S 2E0
	Total	753,43	100.00 %	

ARTICLE 3 Taxe spéciale « entretien cours d'eau »

Tous les coûts nécessaires à la réalisation des travaux d'entretien seront répartis sur les biens-fonds des contribuables intéressés au prorata de leur longueur contributive mentionnée à l'article 2 du présent règlement et seront recouvrables par une taxe spéciale appelée « entretien cours d'eau » conformément au code municipal du Québec, il en sera de même des indemnités, dommages et intérêts, frais et autres dépenses pouvant résulter de l'exécution du présent règlement.

ARTICLE 4 Rôle de perception

La directrice générale et secrétaire-trésorière est autorisée à dresser le rôle de perception pour l'exercice financier 2015 et suivants relativement à ces travaux et à percevoir les sommes de deniers requises.

ARTICLE 5 Entrée en vigueur

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

Adopté à l'unanimité

16452-02-2015
point no 10b

OCTROI DU CONTRAT POUR LE FORAGE, ALÉSAGE ET TEST DE POMPAGE D'UN PUIITS

ATTENDU QUE des appels d'offres sur invitation ont été demandés, en janvier dernier, pour faire le forage, alésage et test de pompage d'un puits;

ATTENDU QUE 2 soumissions ont été reçues, soit :

Soumissionnaire	Prix
SAMSON INC.	31 784.50 \$
PUITBEC INC.	35 374.50 \$

IL EST PROPOSÉ PAR : Alexandre D'Amour, conseiller no 6
ET RÉSOLU à l'unanimité

D'octroyer le contrat des travaux de forage, alésage et test de pompage, à Samson & frères inc., au montant de 31 784.50 \$ plus taxes.

Adopté à l'unanimité.

16453-02-2015
point no 11a

AIDE FINANCIÈRE DE 250 \$ AU CERCLE DE FERMIFIÈRES DE ST-APOLLINAIRE DANS LE CADRE DE LEUR 100^E ANNIVERSAIRE

ATTENDU QUE le Cercle de Fermifières de St-Apollinaire organise, dans le cadre du 100^e anniversaire des Cercles de Fermifières du Québec (CFQ), deux importantes activités où sera invitée toute la population;



ATTENDU QUE les activités prévues sont une exposition de différentes œuvres des membres Fermières, de leurs parents, grands-parents et arrière-grands-parents, du 18 au 26 février, ainsi qu'un brunch avec animation le 19 avril;

ATTENDU QUE le Cercle de Fermières demande une aide financière afin de réduire les frais associés à l'organisation de ces activités;

IL EST PROPOSÉ PAR : Julie Rousseau, conseillère no 4
ET RÉSOLU à l'unanimité

D'accorder un montant de 250 \$ au Cercle de Fermières de Saint-Apollinaire, dans le cadre des deux activités mentionnées ci-dessus pour leur 100^e anniversaire.

Adopté à l'unanimité

16454-02-2015
point no 12a

**ACHAT DE 2 CARTES POUR LE YOUP SHOW AUX PROFITS DES ŒUVRES
DES LIONS (OASIS LOTBINIÈRE)**

ATTENDU QUE le Club Lions de Saint-Apollinaire, en collaboration avec les Youp Show, organisent une soirée d'humour à la salle communautaire le 21 février prochain;

ATTENDU QU'une partie des profits est destinée aux œuvres des Lions, dont le projet d'aide pour L'Oasis Lotbinière, un organisme communautaire alternatif en santé mentale rejoignant les gens de la MRC de Lotbinière;

IL EST PROPOSÉ PAR : Julie Rousseau, conseillère no 4
ET RÉSOLU à l'unanimité

De faire l'achat de 2 cartes, au cout de 25 \$ chaque, pour assister à cette soirée et par le fait même, participer au financement des œuvres des Lions, pour un total de 50 \$

Adopté à l'unanimité.

16455-02-2015
point no 12b

**ACHAT DE 6 CARTES POUR LA SOIRÉE RECONNAISSANCE DES
CHEVALIERS DE COLOMB**

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu une invitation des Chevaliers de Colomb de St-Apollinaire pour participer à la Soirée de Reconnaissance (25, 50 et 60 ans de chevalerie) qui aura lieu le samedi 7 mars prochain à la salle communautaire;

IL EST PROPOSÉ PAR : André Sévigny, conseiller no 5
ET RÉSOLU à l'unanimité

De faire l'achat de 6 cartes au coût de 22 \$ par personne, pour un total de 132 \$, pour la Soirée de Reconnaissance des Chevaliers de Colomb.

Adopté à l'unanimité.

16456-02-2015
point no 12c

ACHAT DE 2 CARTES POUR LES 25 ANS DE LA MAISON DE LA FAMILLE

ATTENDU QUE le Conseil d'administration et de la Fondation de la Maison de la Famille a convié les élu(e)s municipaux à aller fêter les 25 ans de la Maison de la Famille, le 22 février prochain;

ATTENDU QUE la Maison de la Famille est le fruit du bénévolat, de l'engagement financier de différentes sources et de plusieurs partenaires, dont la MRC et ses 18 municipalités;

IL EST PROPOSÉ PAR : Léopold Rousseau, conseiller no 1
ET RÉSOLU à l'unanimité



De faire l'achat de 2 cartes, au coût de 15 \$ chacune, pour un coût total de 30 \$, pour souligner les 25 ans de la Maison de la Famille.

Adopté à l'unanimité.

16457-02-2015
point no 16

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE TENANTE

IL EST PROPOSÉ PAR : Alexandre D'Amour, conseiller no 6
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que le procès-verbal du 2 février 2015 soit adopté séance tenante.

Adopté à l'unanimité

16458-02-2015
point no 17

CLÔTURE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ PAR : Julie Rousseau, conseillère no 4
ET RÉSOLU à l'unanimité

De clôturer la séance ordinaire le 2 février 2015, à 20 h 24.

Adopté à l'unanimité

Bernard Ouellet,
Maire

Martine Couture,
Directrice générale/Secrétaire-trésorière

PROCHAINE SÉANCE DU CONSEIL : 2 mars 2015
